



Compte-rendu n° 7 Conseil communautaire du 28 novembre 2019

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNOLD Gérard - BAZIN Jean-Louis - BON Françoise - BRUNIER Thierry - COSTE Jean - DUNAND François - GERMANAZ Sylvie - GROGNIET Jean-Christophe - GROS Claudine - JUGAND François – LAYMOND Jean – MARTINOT Gabriel - MATHIS Marc – MIBORD Josiane - MORIN Jean-Yves – POINTET André – ROCHAIX Jean-François – VERJUS Philippe - VORGER Jean-Michel

POUVOIRS : Mme JAY Hélène à Mme BON Françoise
M. LAYMOND Michel à M. LAYMOND Jean

ABSENTES : Mme JUGAND Joëlle - Mme MENGOLI Chrystelle – Mme MORTON Carole

Monsieur Gabriel MARTINOT est désigné Secrétaire de Séance.

Approbation du compte-rendu du précédent conseil

Le compte-rendu du conseil de communauté du 31 octobre 2019 est adopté.

I. Affaires générales

1. Désignation de la commission de délégation de service public relative aux services eau et assainissement

Monsieur le Président rappelle que la CCVA a approuvé, par une délibération en date du 12 mars 2009, le principe du recours à une délégation de service public pour la gestion du service d'alimentation en eau potable et assainissement pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2010 (fin des prestations le 31 décembre 2021). Par ailleurs, il explique que dans le cadre des avenants que la collectivité est parfois amenée à passer avec ses délégataires, et conformément notamment à l'article L1411-6 du CGCT, cette commission doit être consultée.

Il invite le Conseil Communautaire à désigner les membres de la commission de délégation de service public

Au titre de membres titulaires :

- Monsieur André POINTET, Président
- Monsieur Gabriel MARTINOT
- Monsieur Thierry BRUNIER
- Monsieur Jean COSTE
- Monsieur Jean-François ROCHAIX
- Madame Claudine GROS

Au titre de membres suppléants :

- Monsieur François JUGAND
- Monsieur François DUNAND
- Monsieur Marc MATHIS
- Madame Françoise BON
- Monsieur Jean-Michel VORGER

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

2. Fonds de concours relatif à la neige de culture- Doucy 2023

Le Président rappelle que dans le cadre de la négociation de la délégation de service public des remontées mécaniques, un programme d'investissement ambitieux a été élaboré pour renforcer l'attractivité du domaine skiable. A ce titre, il a été décidé de soutenir certains investissements et particulièrement ceux ayant trait à la station de Doucy compte tenu notamment de l'importance du patrimoine de la collectivité.

De fait, il a été convenu que les collectivités participeraient aux travaux de neige de culture prévus en 2020 selon le prévisionnel suivant :

Coût des travaux	1 500 000 € HT
Région AURA	480 000 € HT
CCVA	520 000 € HT
Commune La Léchère	500 000 € HT

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

3. Aménagement d'une piste à Nâves - Demande de subventions

Le Président rappelle que le secteur de Nâves est un secteur pastoral où de nombreux alpagistes se côtoient durant l'été :

- le groupement pastoral de Nâves sur des alpages communaux,
- M. Serge ALLEMOZ sur l'alpage des Repettes,
- le groupement agricole d'exploitation en commun Carron,
- le groupement pastoral transhumant des Eleveurs Arlésiens.

L'accès à ces différents alpages nécessite de passer par le lieu-dit de l'Arcosset puis des Terreaux en amont du Tovet (départ ski de fond). Sur le terrain, une zone relativement plane est utilisée par habitude par les alpagistes et les autres usagers (chasseurs notamment) afin d'écourter le trajet, directement depuis le Tovet, jusqu'au Terreaux du bas mais de manière « sauvage ».

Cet accès est difficilement praticable par temps humide et dans les faits, les traces se décalent progressivement, et détériorent la végétation d'alpage. Pour remédier à cela, il s'agit donc d'accompagner cette situation de fait par l'aménagement d'une desserte de qualité, utilisable par tous, par tout temps et en toute sécurité.

Le coût total de cette opération est estimé à 74 050 € HT. Sa mise en œuvre est prévue sur l'année 2020. Le Président propose de solliciter la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du SVPN à hauteur de 35 % soit 25 917,50 €.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

4. Spartan Race / Partenariat - OTVVA-Commune des Avanchers-Valmorel

Gabriel MARTINOT, Vice-Président en charge des finances, rappelle à l'assemblée que dans le cadre de l'organisation de la Spartan Race par l'OTVVA, il a été convenu que la commune des Avanchers-Valmorel et la CCVA participeraient conjointement et à parts égales au financement de l'évènement.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

II. Affaires budgétaires

5. Débat d'orientation budgétaire (DOB) 2020

Le Président informe les membres de l'assemblée que le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus. Or, il rappelle que suite à la fusion des communes d'Aigueblanche, Le Bois et Saint-Oyen, la commune nouvelle du Grand-Aigueblanche compte plus de 3500 habitants. C'est pourquoi, et conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est institué la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et, éventuellement, les exercices suivants. Le débat d'orientation budgétaire n'a pas, en lui-même, de caractère décisionnel. Pour débattre des orientations générales de 2020, le conseil communautaire a pris connaissance du rapport ci-joint établi à cet effet.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

6. Décisions modificatives

a) Décision modificative n°3 / 2019 – Budget principal

Monsieur Gabriel MARTINOT, Vice-Président en charge des finances, présente le projet de décision modificative n°3 nécessaire pour le budget principal. La décision modificative s'établit comme suit :

<i>Section d'Investissement</i>			
Imputation	Dépenses	Recettes	Observations
303	-12 600,00		
95-2313-403	-14 400,00		
95-2315-403	19 000,00		Changement GTB (Gestion technique des bâtiments)
95-2315-407	15 000,00		Changement GTB (Gestion technique des bâtiments)
95-2315-408	-10 000,00		Jet de la Pala
95-2183-408	5 000,00		Wifi du Jet de la Pala
95-2188-408	15 000,00		Acquisition télévisions du Jet de la Pala
501	-30 000,00		
95-2188-508	21 000,00		Carbonateur
95-2313-508	-30 000,00		
95-2315-508	30 000,00		SSI Thermes
92-2315-914	3 000,00		
95-2188-920	27 000,00		Rideaux Foyer Logement Bercail
95-2313-920	12 000,00		
923	-50 000,00		
TOTAL	0,00	0,00	

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

b) Décision modificative n°4 / 2019 – Budget assainissement

Monsieur Gabriel MARTINOT, Vice-Président en charge des finances, présente le projet de décision modificative n°4 nécessaire pour ce budget. La décision modificative s'établit comme suit :

<i>Section de fonctionnement</i>			
Imputation	Dépenses	Recettes	Observations
042	580 000,00		Amortissements
011	-6 000,00		
022	-5 000,00		
023	-569 000,00		Virrement à la section d'investissement
TOTAL	0,00	0,00	
<i>Section d'investissement</i>			
Imputation	Dépenses	Recettes	Observations
040		580 000,00	Amortissements
021		-580 000,00	
TOTAL	0,00	0,00	

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

c) Décision modificative n°3 / 2019 – Budget Eau

Monsieur Gabriel MARTINOT, Vice-Président en charge des finances, présente le projet de décision modificative n°3 nécessaire pour ce budget. La décision modificative s'établit comme suit :

<i>Section de fonctionnement</i>			
Imputation	Dépenses	Recettes	Observations
042	218 000,00		Amortissements
023	-218 000,00		Virrement à la section d'investissement
TOTAL	0,00	0,00	

<i>Section d'investissement</i>			
Imputation	Dépenses	Recettes	Observations
040		218 000,00	Amortissements
021		-218 000,00	
TOTAL	0,00	0,00	

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

d) Décision modificative n°3 / 2019 – Budget Centre aquatique

Monsieur Gabriel MARTINOT, Vice-Président en charge des finances, présente le projet de décision modificative n°3 nécessaire pour ce budget. La décision modificative s'établit comme suit :

<i>Section d'investissement</i>			
Imputation	Dépenses	Recettes	Observations
1321	160 000,00		Erreur d'imputation
13258		160 000,00	Erreur d'imputation
TOTAL	160 000,00	160 000,00	

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

e) Décision modificative n°1 / 2019 – Budget Salubrité OM

Monsieur Gabriel MARTINOT, Vice-Président en charge des finances, présente le projet de décision modificative n°3 nécessaire pour ce budget. La décision modificative s'établit comme suit :

<i>Section d'investissement</i>			
Imputation	Dépenses	Recettes	Observations
6215	4 000,00		
611	-4 000,00		
TOTAL	0,00	0,00	

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

7. Subvention d'équipement aux services unifiés - Gymnase

Dans le cadre du service unifié relatif à la gestion du gymnase de Moutiers, le Conseil Communautaire a voté une subvention d'équipement correspondant à la quote-part de la CCVA et identique à la participation de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise. À ce titre, il y a lieu de formaliser cette opération budgétaire.

De fait, cette subvention d'un montant de 7 243,13 € sera imputée au compte 2041511 au Budget Principal de la CCVA.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

8. Subvention

a) Spartan Race

Gabriel MARTINOT, Vice-Président en charge des finances, rappelle à l'assemblée que dans le cadre de l'organisation de la Spartan Race par l'OTVVA, il a été convenu que la commune des Avanchers-Valmorel et la CCVA participeraient conjointement et à parts égales au financement de l'évènement. Dans ce cadre, le Vice-Président informe l'assemblée que le montant de la participation pour l'année 2019 est de 13 200 € TTC compte tenu de la fréquentation.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

b) Salon du Livre « Je m'en livre »

Gabriel MARTINOT, Vice-Président en charge des finances, informe l'assemblée que dans le cadre de sa politique culturelle, la CCVA souhaite soutenir l'action de l'association « Je m'en livre » pour l'organisation du salon du livre en attribuant la somme de 650 €.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

c) Club des sports des Avanchers

Gabriel MARTINOT, Vice-Président en charge des finances, informe l'assemblée que dans le cadre de l'organisation de l'EDF Trail des Vallées d'Aigueblanche, le club des sports des Avanchers a fait partie de l'organisation et qu'à ce titre, pour couvrir les dépenses liées à cet évènement, il y avait un besoin de financement de 2 000 €.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

9. Avance remboursable du budget principal au budget annexe Salubrité OM

Le Vice-Président en charge des finances informe l'assemblée que le versement de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est effectué de façon trimestrielle et rappelle que ce budget est parfois limité en terme de trésorerie. Par conséquent, il y a lieu de faire une avance du budget principal vers le budget annexe de l'ordre de 150 000 € qui devra être remboursée en une ou plusieurs fois au budget principal avant la fin de l'exercice budgétaire 2020.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

10. Refacturation des frais de personnel aux budgets annexes

Le Vice-Président en charge des finances rappelle que des frais de personnel sont refacturés du budget principal aux budgets annexes selon une clé de répartition complexe et chronophage tendant à aboutir à une refacturation de l'ordre de 20 000 € pour les budgets Eau, Assainissement et Déchets. Pour des questions de bonne administration, il propose de fixer des montants forfaitaires, tout en précisant que cette refacturation devra faire l'objet d'une étude plus précise dans les années à venir afin que cette refacturation soit la plus représentative possible de la réalité.

Les montants forfaitaires proposés sont les suivants :

- Budget annexe Eau : 20 000 €
- Budget annexe Assainissement : 20 000 €
- Budget annexe Déchets : 20 000 €

Concernant la GEMAPI, le budget principal refacturera la totalité du poste au budget GEMAPI. Les participations de la CCCT et de l'APTV seront appelées depuis le budget GEMAPI.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.